

L'HUMANITAIRE À L'ÉPREUVE DES DÉCISIONS POLITIQUES

- ◆ Éditorial
- ◆ Revue de presse
- ◆ Dates à retenir

L'humanitaire à l'épreuve des décisions politiques

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La suspension soudaine de l'aide étrangère américaine a pris de court le secteur humanitaire mondial. Dépendant à près de 50% des financements américains, l'ONU et les ONG voient leurs ressources se réduire drastiquement, menaçant des millions de bénéficiaires à travers le monde. Les conséquences sont immédiates : programmes interrompus, licenciements massifs et arbitrages douloureux sur les priorités d'intervention. Cette situation met en lumière la fragilité d'un modèle reposant sur une dépendance excessive à un seul bailleur.

Donald Trump, fidèle à son discours nationaliste, justifie cette suspension par la nécessité d'évaluer l'impact de ces financements sur les intérêts américains. Derrière cet argument, c'est une vision de l'aide internationale conditionnée aux bénéfices directs pour les États-Unis qui se dessine. Depuis son premier mandat, l'ancien président a cherché à restreindre ces dépenses, considérant que seules les nations «amies» méritaient un soutien. En 2023, les aides américaines ont atteint 68 milliards de dollars et ont profité essentiellement à cinq pays «stratégiques». D'après les données de l'USAID, l'Ukraine (17 milliards), Israël (3,3 milliards), la Jordanie (1,7 milliard), l'Égypte (1,5 milliard) et l'Afghanistan figurent parmi les principaux bénéficiaires.

Aujourd'hui, ce gel budgétaire, bien que temporaire, crée une onde de choc dans des pays en développement où ces fonds étaient vitaux. La suspension de l'aide américaine soulève une question fondamentale : le financement de l'humanitaire doit-il être tributaire des aléas politiques d'une seule nation ? Il est temps de repenser un modèle plus pérenne et moins exposé aux fluctuations électorales. Comme le souligne le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU, M. Fletcher, une refonte du système s'impose, avec un transfert accru du pouvoir décisionnel aux acteurs locaux et une diversification des sources de financement. Cette crise est un signal d'alarme. Elle doit inciter la communauté internationale à réaffirmer les principes de solidarité et à bâtir un système d'aide plus stable, équitable et durable.

Le Maroc figure parmi les États qui seront touchés par cette décision. Des initiatives essentielles, telles que la lutte contre le VIH, les programmes éducatifs ou la reconstruction post-séisme,

seront impactées par le gel de l'aide étrangère américaine. L'ONUSIDA affirme que des actions de prévention et d'accès aux traitements, notamment dans les zones rurales, pourraient être compromises. Les projets de formation pour les jeunes en difficulté, autrefois soutenus par l'USAID, sont désormais en sursis.

Cependant, cette crise met aussi en évidence la nécessité pour le Maroc et d'autres pays de diversifier leurs sources de financement et de renforcer leur autonomie en matière de développement. L'Union européenne, la Banque mondiale ou encore des partenariats privés peuvent compenser, en partie, la perte de ces fonds américains. La résilience marocaine, déjà éprouvée par des défis économiques et géopolitiques, pourrait être un atout dans cette nouvelle donne. Ne dit-on pas : *«Que celui qui n'a qu'une seule porte, que Dieu la lui ferme au nez»?*

Source :
news.un.org
Le Figaro
Les Inspirations ÉCO



Nouvelles substances sous contrôle : l'ONU renforce la lutte contre les drogues de synthèse

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Face à la prolifération des substances psychoactives dangereuses, la Commission des stupéfiants de l'ONU a récemment adopté les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour placer sous contrôle six nouvelles substances. Cette décision, prise lors de la 68^e session de la Commission à Vienne, reflète l'urgence d'une action concertée pour faire face aux trafics de ces drogues de synthèse aux effets dévastateurs.

Parmi les substances désormais soumises à une surveillance internationale figurent quatre opioïdes d'une toxicité extrême. Le N-pyrrolidino protonitazène, le N-pyrrolidino métonitazène, l'étonitazépyne et le N-déséthyl isotonitazène sont des drogues de synthèse, souvent retrouvées sous forme de poudre ou de comprimés. Ces opioïdes, responsables de nombreuses overdoses mortelles, s'inscrivent dans la lignée des fentanyl et nitazènes, déjà tristement connus pour leur pouvoir addictif et létal.

Outre ces opioïdes, l'hexahydrocannabinol (HHC), un cannabinoïde semi-synthétique largement diffusé sous forme de e-liquides et de gommes, a été inscrit au tableau II de la Convention de 1971. Son utilisation croissante, notamment auprès des jeunes, inquiète les experts en santé publique. De son côté, le carisoprodol, un relaxant musculaire central, a été ajouté au tableau IV en raison de son usage détourné et de son potentiel addictif.

Depuis plus de 70 ans, l'OMS joue un rôle clé dans l'évaluation des substances psychoactives. Son Comité d'experts en pharmacodépendance analyse régulièrement l'émergence de nouvelles drogues et leur impact sanitaire. Les États membres, de plus en plus préoccupés par l'essor des opioïdes synthétiques clandestins, ont exhorté l'OMS à renforcer ces évaluations pour adapter les politiques internationales de contrôle.

Si ces décisions marquent un pas en avant dans la lutte contre ces substances dangereuses, elles doivent s'accompagner d'une véritable coopération internationale. La production et la diffusion de drogues de synthèse se jouent des frontières et des législations disparates. Une réglementation plus stricte sur les précurseurs chimiques, une meilleure surveillance des circuits de distribution et une sensibilisation accrue des professionnels de santé sont autant de leviers à actionner pour espérer freiner cette crise sanitaire mondiale.

L'inscription de ces nouvelles substances sous contrôle international est une avancée, mais la bataille est loin d'être terminée. Seule une réponse globale, alliant expertise scientifique et coordination politique, permettra d'endiguer cette menace croissante pour la santé publique.

Source : OMS





«Résurgence» du poliovirus en Europe : alerte et mesures de prévention



Depuis 2002, l'Europe est exempte de poliomyélite endémique, mais des poliovirus dérivés de souches vaccinales de type 2 (VDPV2) ont récemment été détectés dans les eaux usées de plusieurs grandes villes européennes. Ces virus ont été identifiés en Espagne (Barcelone), Pologne (Varsovie, Rzeszów), Finlande (Tampere), ainsi qu'en Allemagne et au Royaume-Uni. Ils sont génétiquement liés à une souche apparue au Nigéria, encore en circulation en Afrique du Nord et de l'Ouest jusqu'en 2024. Les autorités estiment que ces détections résultent d'introductions répétées depuis ces régions.

Bien qu'aucun cas de poliomyélite n'ait été recensé en Europe, cette situation demeure préoccupante. Une réintroduction et une transmission du virus restent possibles, surtout dans les

communautés insuffisamment vaccinées. Dans les zones où la couverture vaccinale est élevée, le risque est faible, mais il devient modéré dans les populations non ou partiellement vaccinées. En 2022-2023, environ 600 000 enfants européens de 12 à 23 mois étaient insuffisamment protégés.

La protection repose sur la vaccination et l'hygiène. Les autorités sanitaires européennes recommandent une vigilance accrue dans la surveillance des poliovirus et insistent sur l'importance d'une couverture vaccinale homogène de plus de 90 %. Elles encouragent la mise à jour des vaccinations, notamment chez les enfants et les populations migrantes. En France, la Haute autorité de santé préconise un rappel vaccinal avec un vaccin polio inactivé injectable pour les enfants migrants, même s'ils ont reçu le vaccin oral.

Source : Univadis

Contraception et risque de méningiome : nouvelles recommandations de l'ANSM

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) publie de nouvelles recommandations au sujet de l'usage et le suivi des contraceptifs contenant du désogestrel, en se basant sur les résultats de l'étude EPI-PHARE (ANSM-Cnam). Cette étude met en évidence une augmentation très faible du risque de méningiome, en particulier chez les femmes de plus de 45 ans et celles utilisant ce contraceptif depuis plus de cinq ans.

L'IRM cérébrale n'est recommandée qu'en cas de symptômes évocateurs de méningiome ou lors de l'initiation d'un traitement par désogestrel si la patiente a déjà été exposée plus d'un an à des progestatifs à risque. De plus, l'ANSM rappelle l'importance de réévaluer annuellement l'intérêt de poursuivre ou modifier une contraception en fonction de l'âge, des antécédents médicaux, du mode de vie et des préférences des patientes, jusqu'à la ménopause.

Le Comité Scientifique Temporaire (CST) «Contraception et risque de méningiome», réuni en décembre 2024, a analysé les données de l'étude et formulé des recommandations. Il estime que l'augmentation du risque observée avec le désogestrel 75 µg pourrait également concerner les pilules combinées à base de désogestrel 150 µg/éthynylestradiol et l'implant contraceptif Nexplanon (étonorgestrel). Bien que ces contraceptifs n'aient pas été directement étudiés, l'ANSM applique par précaution les mêmes recommandations que pour le désogestrel 75 µg.

L'ANSM prévoit également de collaborer avec l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour ajouter le risque de méningiome dans les résumés des caractéristiques des produits (RCP) et les notices des médicaments concernés. Par ailleurs, des actions d'information sont prévues : un emailing sera envoyé aux professionnels de santé, et des mesures seront mises en place pour informer les patientes, en partenariat avec les acteurs de santé publique.

Source : ANSM

Nouvel espoir pour les patients atteints glioblastome

Une avancée majeure a été réalisée pour les patients atteints de tumeurs cérébrales malignes récidivantes, comme le glioblastome, grâce à un essai clinique mené par l'UZ Brussel. Cette étude, dirigée par le Pr Bart Neyns et le Pr Johnny Duerinck, montre une amélioration significative des taux de survie. À un an, le taux de survie a presque doublé, et à deux ans, il est passé de 1 % à 25 %, un résultat inédit selon les chercheurs.

Le traitement repose sur une combinaison innovante : l'injection directe dans le cerveau de deux médicaments stimulant le système immunitaire, associés à des cellules dendritiques myéloïdes. Ces cellules, naturellement présentes dans l'organisme, aident le système immunitaire à reconnaître et neutraliser les cellules cancéreuses. Contrairement à l'immunothérapie traditionnelle par voie sanguine, qui ne bénéficie qu'à moins de 10 % des patients, cette approche intracérébrale démontre une efficacité nettement supérieure.

Les premiers résultats confirment non seulement l'innocuité du traitement, mais aussi son impact prometteur sur la survie des patients, avec une augmentation de près de 50 % des chances de survie à un an. L'UZ Brussel souligne que cette découverte représente un nouvel espoir pour les patients condamnés, offrant une alternative plus efficace que les options thérapeutiques actuelles.

Ce progrès pourrait révolutionner la prise en charge des tumeurs cérébrales récidivantes, une pathologie jusqu'ici sans véritable solution curative. Les chercheurs espèrent que ces résultats ouvrent la voie à une nouvelle ère de traitements plus ciblés et efficaces contre ces cancers particulièrement agressifs.

Source : lalibre.be



**Intervention de M. Hamza GUEDIRA
devant le conseil de la concurrence
lors de l'audience sur l'état de
la concurrence du marché
de la distribution pharmaceutique au
Maroc
Le 20/03/2025**

**Docteur Hamza GUEDIRA
Président du Conseil national de l'ordre
des pharmaciens**



DATES À RETENIR



11 et 12 avril 2025

**13^{ème} Congrès de Pharmacovigilance
École nationale de santé publique
Rabat**



9 mai 2025

**4^{ème} Journée nationale et 1^{ère} journée
Africaine de l'Association marocaine de
recherche et de formation en pharmacie
oncologique (AMRFPO)
Marrakech**



9 et 10 mai 2025

**11^{ème} Édition du Salon International
de la Parapharmacie, du Paramédical
et du Bien être.**



17 mai 2025

**25^{ème} Journée Pharmaceutique
Internationale de Casablanca «La Pharmacie
au Maroc vers un modèle innovant et durable»
Hyatt Regency - Casablanca**



29 et 31 mai 2025

**11^{ème} Congrès National et 4^{ème} Congrès Africain
de Pharmacoéconomie et de pharmaco-
épidémiologie**



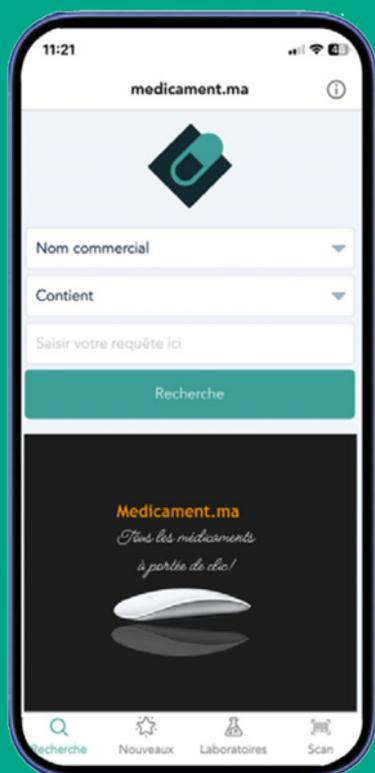
MEDICAMENT.MA - APPLI

Nouvelle version

Nous avons le plaisir de vous annoncer la sortie de la toute dernière version de l'application Médicament.ma, désormais disponible sur l'App Store et Google Play !

En plus des fonctionnalités clés déjà présentes sur la version desktop, cette nouvelle application intègre une option innovante : l'affichage instantané des informations d'un produit grâce au scan de son code-barres.

Téléchargez médicament.ma dès maintenant en cliquant sur les liens ci-dessous ou en scannant le QR code.



App Store



Lien [↗](#)

Google Play



Lien [↗](#)



**24^o ÉDITION FORUM
PHARMACEUTIQUE
INTERNATIONAL
FPI.TUNIS.2025**



REJOIGNEZ-NOUS ET FAÇONNEZ L'AVENIR DE LA PHARMACIE

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES PHARMACIENS EN AFRIQUE

30 AVRIL & 1/2 MAI 2025
AU PALAIS DES CONGRÈS DE TUNIS

**L'APPORT DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE DANS LE SECTEUR
PHARMACEUTIQUE.**

JOIN US

 www.fpitunis2025.com

 info@fpitunis2025.com

 +216 53 391 391

 Le Forum Pharmaceutique
International Tunis 2025

 Forum Pharmaceutique
International, FPI Tunis 2025

 [fpi.tunis.2025](https://www.instagram.com/fpi.tunis.2025)



Visitez notre site
pour en savoir plus !